

Lieux de permanences

RENNES

- à l'Udaf 35

VITRÉ

- au Centre Jacques Boyer

SAINT-MALO

- à l'antenne de l'Udaf 35

COMBOURG

- à la Maison des Services

FOUGÈRES

- à la Maison de quartier des Cotterêts

MORDELLES

- au CIAS*

*Centre Intercommunal d'Action Social

Contact

Médiation familiale - Udaf 35

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

02 30 03 95 80

mediationfamiliale@udaf35.fr

www.udaf35.fr

Adresses

Rennes

Udaf 35
1 rue du Houx
35700 RENNES

Bus : ligne C3 arrêt "Houx-Cité U"
Métro : ligne B arrêt "Les Gayeulles"
puis 10mn à pied
Rocade : Sortie 14, Porte de Maurepas

Saint-Malo

8b avenue Moka
35400 SAINT-MALO

Bus : lignes 5 et 6 arrêt Pasteur

02 30 03 95 80



Partenaires



La Médiation familiale

en quelques mots...



Parents séparés

Familles en conflit

Service de Médiation familiale

La Médiation familiale vous accompagne...

Vous n'arrivez plus à vous parler

Vous souhaitez renouer le dialogue
et trouver des accords
en tenant compte des besoins de chacun

Vous recherchez
une nouvelle organisation familiale

Les Médiateurs familiaux de l'Udaf 35

Nous sommes une équipe de professionnels titulaires du Diplôme d'État de Médiateur familial, attachés aux valeurs de liberté et de responsabilité de chacun.

Formés à la démarche de médiation et spécialisés dans l'accompagnement des conflits familiaux à travers une approche pluridisciplinaire, nous recueillons la libre adhésion de chacun et garantissons le respect des règles déontologiques de notre profession.



Médiation familiale pour qui ?

- Les parents séparés ou dans un projet de séparation
- Les familles en conflit :
 - les jeunes adultes en difficulté de relation avec leurs parents
 - les grands-parents en rupture de lien avec leurs petits-enfants
 - les familles confrontées à la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie
 - les recompositions familiales
 - les fratries en conflit (en lien avec une succession...)
 - la restauration du lien parent/adolescent

Comment se déroule une médiation ?

- Un premier entretien d'information gratuit pour évaluer si cette démarche vous convient. Il permet de vous présenter, ensemble ou séparément, les objectifs et les modalités de la médiation familiale.
- Des séances de médiation familiale pour renouer le dialogue et rechercher des accords qui conviennent à chacun.
Ces accords peuvent faire l'objet d'une homologation auprès d'un juge aux affaires familiales.

De quoi parle-t-on médiation ?

Dans les situations de séparation :

- L'exercice de l'autorité parentale :
 - l'organisation de la vie de l'enfant avec chacun des parents
 - les responsabilités éducatives (santé, scolarité, loisirs...)
- Les conséquences financières de la séparation :
 - la contribution à l'éducation de l'enfant
 - le partage des biens

Dans les situations de familles en conflit :

- La restauration du dialogue
- Les conditions d'autonomie et d'interdépendance
- Les modalités pratiques pour vivre ensemble...